

CONTACTS UTILES

I-CAD

Identification des carnivores domestiques

Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques

Tél. : 0 810 778 778

contact@i-cad.fr

www.jidentifiemonanimal.fr



Permanence téléphonique animaux perdus/trouvés

Tél. : 04 78 38 71 71

du lundi au vendredi :

9h - 12h30 / 13h - 17h30

Samedi : 10h - 12h30 / 14h - 17h30

Refuge de Brignais

Parc d'activités des Vallières
12, rue de l'Industrie - 69530 Brignais

Refuge de Dompierre

1350 route du Pierray - 01240 Dompierre-sur-Veyle



www.spa-lyon.org



Ne pas jeter sur la voie publique.

Conception : SPA de Lyon / Impression : L'imprimeur Simon / Crédits photos : Adobe Stock

dét.ne 2026

OFFREZ-LUI LE MEILLEUR DE LA VIE DOMESTIQUE

La SPA de Lyon vous aide
à financer la stérilisation et
l'identification de votre chat



VÉRIFIEZ
VOTRE
ÉLIGIBILITÉ

Tél. : 04 78 38 71 71
www.spa-lyon.org



LE DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SPA DE LYON

La SPA de Lyon et du Sud-Est a lancé en 2021 un plan d'aide financière pour la stérilisation et l'identification des chats domestiques, dédié aux foyers disposant de ressources limitées. Jusqu'alors réservée aux habitants du Rhône, cette aide est aujourd'hui également proposée aux particuliers résidant certaines communes de l'Ain, de l'Isère et de la Loire.

Cette initiative solidaire est née du constat d'un important défaut d'identification et de stérilisation des chats sur le territoire, malgré les campagnes de stérilisation menées par la SPA de Lyon et du Sud-Est, en partenariat avec de nombreuses communes (+ de 1 500 chats libres stérilisés chaque année). Cette situation engendre de lourdes problématiques, en premier lieu pour les animaux, mais aussi pour l'environnement et les structures d'accueil.



-DE 5% DES CHATS

entrant en fourrière retrouvent leur foyer, la conséquence du très faible taux d'identification des chats : 10%, contre 69% des chiens (chiffres SPA de Lyon 2025)



20 000 DESCENDANTS

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance jusqu'à 20 000 descendants !

Soucieuse d'agir vite pour enrayer la misère animale grandissante, la SPA de Lyon et du Sud-Est entend contribuer par ce dispositif, et dans la mesure de ses moyens, à la régulation des animaux errants issus de reproductions non maîtrisées par les particuliers, et de voir se réduire le nombre de chatons à placer (via les associations, les refuges ou les petites annonces).



L'IMPORTANCE DE L'IDENTIFICATION (PUCE ÉLECTRONIQUE OU TATOUAGE)

- Constitue l'unique moyen de prouver officiellement le lien entre un chat et son propriétaire.
- Augmente significativement les chances de le retrouver en cas de perte.



✓ CE QUE DIT LA LOI

L'identification est obligatoire depuis 2012 pour tous les chats avant l'âge de 7 mois, et avant toute cession à autrui à partir de 2 mois. Elle doit être effectuée par un vétérinaire. Le non-respect de cette obligation est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750€. (Article L212-10 du Code rural et de la pêche maritime)

POURQUOI FAIRE STÉRILISER SON CHAT ?

Faire le choix responsable de stériliser son chat, mâle ou femelle :

- protège les animaux en évitant les naissances non désirées, les abandons et l'errance (une femelle non stérilisée risque d'attendre sa première portée dès l'âge de 6 mois),
- diminue les troubles du comportement liés aux chaleurs, permettant d'avoir un compagnon généralement doux et propre à la maison,
- limite les risques de contracter certaines maladies graves (tumeurs mammaires...), des maladies infectieuses (transmises par rapports sexuels) et des infections virales (transmises par morsures - Leucose Féline (FELV), virus d'immunodéficience féline (FIV)),
- limite les risques de blessures et d'accidents de la voie publique.

✓ LE BON RÉFLEXE

Recommandée à partir de 6 mois, la stérilisation peut être effectuée tout au long de la vie du chat. Un chat stérilisé vit 2 fois plus longtemps auprès de son maître !



MODALITÉS

➤ Vérifiez votre éligibilité puis prenez contact avec le service Aides sociales de la SPA de Lyon par mail à protectionchatdom@spa-lyon.org, qui vous indiquera si votre commune est éligible, la marche à suivre et les pièces justificatives à transmettre.